



LA PRESSE

Publié par T. BERTHIAUME, Editeur, No 71 et 73 rue Saint-Jacques, Montréal.

Abonnements: 13.00 par an, 4.00 par trimestre, 1.50 par semaine.

LA PRESSE, Montréal, Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LE SEMAINE FINISSANT LE 25 FEVRIER 1893

Table showing circulation statistics for the week ending Feb 25, 1893, with a total of 26,202.

MONTREAL, 27 FEVRIER 1893

LETTRE DE LA CAPITALE

La Chambre devait voter jeudi soir sur l'amendement Cartwright, mais on s'aperçut que plusieurs députés désiraient encore prendre la parole et exprimer leur opinion sur le mérite relatif du libre-échange et de la protection.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La question est réglée pour cette année, mais elle se représentera l'an prochain avec des difficultés encore plus grandes et plus insurmontables que celles qu'on a rencontrées cette année.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LETTRE DE LA CAPITALE

La Chambre devait voter jeudi soir sur l'amendement Cartwright, mais on s'aperçut que plusieurs députés désiraient encore prendre la parole et exprimer leur opinion sur le mérite relatif du libre-échange et de la protection.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La question est réglée pour cette année, mais elle se représentera l'an prochain avec des difficultés encore plus grandes et plus insurmontables que celles qu'on a rencontrées cette année.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LETTRE DE LA CAPITALE

La Chambre devait voter jeudi soir sur l'amendement Cartwright, mais on s'aperçut que plusieurs députés désiraient encore prendre la parole et exprimer leur opinion sur le mérite relatif du libre-échange et de la protection.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La question est réglée pour cette année, mais elle se représentera l'an prochain avec des difficultés encore plus grandes et plus insurmontables que celles qu'on a rencontrées cette année.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LETTRE DE LA CAPITALE

La Chambre devait voter jeudi soir sur l'amendement Cartwright, mais on s'aperçut que plusieurs députés désiraient encore prendre la parole et exprimer leur opinion sur le mérite relatif du libre-échange et de la protection.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La question est réglée pour cette année, mais elle se représentera l'an prochain avec des difficultés encore plus grandes et plus insurmontables que celles qu'on a rencontrées cette année.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LETTRE DE LA CAPITALE

La Chambre devait voter jeudi soir sur l'amendement Cartwright, mais on s'aperçut que plusieurs députés désiraient encore prendre la parole et exprimer leur opinion sur le mérite relatif du libre-échange et de la protection.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La question est réglée pour cette année, mais elle se représentera l'an prochain avec des difficultés encore plus grandes et plus insurmontables que celles qu'on a rencontrées cette année.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LETTRE DE LA CAPITALE

La Chambre devait voter jeudi soir sur l'amendement Cartwright, mais on s'aperçut que plusieurs députés désiraient encore prendre la parole et exprimer leur opinion sur le mérite relatif du libre-échange et de la protection.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La question est réglée pour cette année, mais elle se représentera l'an prochain avec des difficultés encore plus grandes et plus insurmontables que celles qu'on a rencontrées cette année.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LETTRE DE LA CAPITALE

La Chambre devait voter jeudi soir sur l'amendement Cartwright, mais on s'aperçut que plusieurs députés désiraient encore prendre la parole et exprimer leur opinion sur le mérite relatif du libre-échange et de la protection.

FINANCES PROVINCIALES

La motion de non-confiance présentée par l'hon. M. Marchand et repoussée par 43 voix contre 19, a permis aux électeurs de la province de Québec d'apprécier la sagesse qu'a présidée aux opérations financières du gouvernement.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La question est réglée pour cette année, mais elle se représentera l'an prochain avec des difficultés encore plus grandes et plus insurmontables que celles qu'on a rencontrées cette année.



BULLETIN POLITIQUE

RECEPTION DE MME GASPARIN
Madame Gasparin, femme du procureur général, a donné samedi soir une brillante réception à sa résidence, à laquelle le beau sexe était largement représenté.

LES MINISTRES
L'honorable M. Taillon se rendra à Montréal aussitôt après la clôture. Il en sera de même des honorables M. Nantel et Beaulieu. On croit que le conseil exécutif siégera fréquemment à Montréal, à l'avenir.

M. ANGERS DEVIENT PROPRIÉTAIRE
L'honorable M. Angers a acheté, hier, au coût de \$15,000, une maison en brique, à l'angle des rues O'Connor et McLaren. Il occupera cette résidence à la fin du mois prochain.

LE DÉPARTEMENT DES DOUANES
Un rapport soumis à la Chambre Fédérale dit qu'il ne paraît pas, d'après les archives du département des douanes, que l'honorable M. Chapleau, pendant qu'il était ministre, ait suggéré une réorganisation de ce département ou proposé quelque changement.

ÉCOLES DU MANITOBA
L'impression des documents relatifs à la question des écoles du Manitoba est peu terminée, et ils seront peut-être distribués demain. Depuis quelque temps, 50 typographes ont travaillé constamment à cet ouvrage.

EN ANGLAIS
Les ordres généraux de la milice, dans la Gazette du Canada d'hier, ne sont publiés qu'en anglais.

NAISSANCE
Le sixième enfant de l'honorable M. Ouimet a été baptisé hier. Sir John et lady Thompson lui servaient de parrain et marraine.

LES LIVRES DE DROIT
L'association du barreau d'Ontario, a, ce samedi matin, par ses représentants, une entrevue avec sir John Thompson pour demander que les livres destinés à être destinés soient admis en franchise.

DINER DE M. BOSS
L'honorable M. Ross, président du Sénat, a donné, samedi, un lunch aux ministres.

DINER OFFICIEL
L'Orateur de la Chambre des Communes et madame White ont invité à dîner, hier, les personnes dont voici les noms: Les honorables MM. et Mesdames Angers, Costigan, Foster et MacDougall, l'honorable M. Mills, le député orateur et Mme Bergeron, Mme Rankin, Mme Vankoughnet, M. J. F. Wood, MM. et Mmes J. Wood, H. Corby, D. Girouard, Hugh J. MacDonald, le colonel, Mme et Mlle O'Brien.

CAISSES D'ÉPARGNE
En janvier dernier, les dépôts dans les caisses d'épargne aux bureaux de poste se sont élevés à \$680,734.

Le 31 janvier, la balance au crédit des dépôts était de \$23,049,395, ce qui est une augmentation de près de \$600,000 sur le montant au 31 décembre 1892. Est-ce là la ruine bleue dont nous parlent les libéraux?

LÉGISLATURE DU NORD-OUEST
L'honorable M. Haultain, premier ministre du Nord-Ouest, et les députés et sénateurs des Territoires se sont réunis en caucus, hier, au Sénat. Ils ont décidé de demander pour la législature des Territoires le contrôle absolu du subside fédéral comme cela existe dans les autres provinces. Actuellement le gouvernement fédéral vote de l'argent pour des fins déterminées tout comme le budget fédéral. La législature est obligée d'appliquer ces fonds aux objets spéciaux pour lesquels ils sont votés, et à la fin de l'année, ce qui n'est pas dépensé retombe dans le trésor fédéral.

Les politiciens des Territoires prétendent qu'en ayant le contrôle de cet argent, la Législature pourra faire des économies qui seront appliquées à des améliorations locales. Ils ont décidé de demander une entrevue avec sir John Thompson pour lui exposer les réclamations de la province. "Nous voulons le "Home Rule" pour nos territoires" dit M. Davin.

L'HONORABLE M. ARTHUR STANLEY
LONDRES, 25-Malgré le mieux sensible qu'on avait annoncé dans la condition de l'honorable M. Arthur Stanley, la fièvre n'a pas entièrement disparu complètement. Lady Stanley est maintenant à Londres et passe une grande partie du jour avec son fils. La santé de lady Stanley n'est pas brillante; la trachéite n'a pas paru la fatiguer.

TRISTE MORT

D'un père malheureux
On mande d'Halifax qu'on a trouvé samedi, à Grand Lake, James Edwards mort dans son lit. Il y avait trois jours qu'il avait cessé de vivre quand les passants ont enfoncé la porte. Ses deux petits enfants entouraient son cadavre. Son épouse l'avait quitté il y a quelques temps et il vivait seul avec ses deux petits enfants.

IL ÉCHAPPE À LA MORT

Grâce à un habit peu résistant
ST-HYACINTHE, 27.—Un accident est arrivé à M. Piché, mécanicien dans une des tanneries de MM. Duclos et Payan. Il voulait adapter une courroie sur l'arbre de couche; soit par suite d'un faux mouvement ou pour tout autre motif, les habits manœuvrés ont été entraînés par M. Piché s'enroulant autour de l'arbre de couche. Heureusement l'étoffe de l'habit déchira et M. Piché en fut quitte pour des blessures douloureuses à certaines parties du corps. Ses médecins redoutent les complications. C'est le deuxième accident de ce genre arrivé, nous dit-on, depuis quelques semaines.

UN PÈRE DÉNATURÉ

Torture son enfant de 12 ans
LOWELL, Mass., 27.—James Chambers, employé à la filature Lawrence, a été arrêté pour avoir maltraité d'une manière féroce son jeune enfant, âgé de 12 ans. Cet homme a environ 40 ans; à la figure la plupart du temps couverte de blessures reçues dans des orgies. Ce père dénaturé, presque toujours ivre, faisait subir à son jeune enfant toutes sortes de cruautés. Le petit Chambers travaillait dans une fabrique et tout l'argent qu'il y gagnait servait à son père pour s'acheter de la bière. Plusieurs témoins sont venus témoigner contre ce misérable.

CRIME HORRIBLE

Une femme tue sa mère et son enfant

Elle essaie de brûler les cadavres

COLLINGWOOD, 27.—Le chef de police Lewis a amené ce matin, en cette ville, le cadavre d'une vieille femme et celui d'un enfant, lesquels, croit-on, ont été assassinés par Jennie Wonch, fille de la première et mère du second. Le crime a été commis jeudi soir, dans une maison près de Craigleith. Les deux victimes ont été battues jusqu'à la mort. Les cadavres portent des traces de brûlures, qui semblent indiquer qu'on a essayé de faire disparaître les traces du crime par le feu. John Wonch, frère de l'accusée, a fait le récit suivant du crime: "Je suis allé jeudi soir chez ma mère et j'ai vu un scieur qui la frappait sur la tête avec le manche d'une hache. J'ai vu aussi ma sœur tuer le bébé avec le manche de la hache. Elle a dit qu'un jeune homme nommé Jim l'épouserait si elle pouvait se débarrasser de sa mère et de son bébé. Le père de Jim dirigeait autrefois un moulin. Jennie m'a aidé à enterrer notre mère et le bébé, et m'a dit qu'elle me récompenserait si je ne disais rien. J'ai eu peur. J'étais très anxieux quand je suis revenu à la ville. Jennie a pris des papiers et a essayé de brûler les cadavres. La peau des pieds de ma mère est tombée sous l'action du feu. Nous l'avons enterrée dans la neige, dans un trou près de la voie du chemin de fer. Au sujet de la date du crime, John a paru s'embrouiller; il a d'abord dit que sa mère était morte lorsqu'il est venu chez elle, et que le crime avait été commis vendredi, mais il s'est ensuite corrigé et a raconté les faits tels qu'ils étaient passés. Il a ajouté que sa sœur avait pris le train pour Meadford vendredi matin et avait dit en partant qu'elle serait de retour samedi. Il ne savait pas chez qui elle allait. Le coroner a dit que Jennie avait tué deux personnes sans s'en rendre compte. Les corps des victimes.

LES MILLIONS

DU CANAL DE PANAMA

CE QU'ILS SONT DEVENUS

PARIS, 27.—M. Flory, l'expert en écritures chargé de vérifier les livres de la compagnie du canal de Panama, déclare dans son rapport que le montant total des sommes reçues par les entrepreneurs pour les travaux réels ou supposés et pour les fournitures du canal a été de \$2,623,601 francs.

LES MILLIONS

DU CANAL DE PANAMA

CE QU'ILS SONT DEVENUS

PARIS, 27.—M. Flory, l'expert en écritures chargé de vérifier les livres de la compagnie du canal de Panama, déclare dans son rapport que le montant total des sommes reçues par les entrepreneurs pour les travaux réels ou supposés et pour les fournitures du canal a été de \$2,623,601 francs.

Sur cette somme, 102,358,444 francs représentent le prix du prétendu travail qui aurait été payé, conformément aux prix de série, et les sommes dépensées dans les diverses entreprises. En l'absence de pièces justificatives, il est impossible de vérifier si les travaux et autres opérations dont il est fait mention dans les comptes ont été réellement exécutés.

Les comptes de la compagnie américaine de dragage pour ses opérations, son matériel, etc., s'élevaient à 69,305,398 francs. On ne peut découvrir ni pièces justificatives ni documents qui permettent d'évaluer les bénéfices des entrepreneurs. Le compte général de cette même compagnie renferme un chapitre spécial d'une indemnité non expliquée montant à 10,800,000 francs que rien paraît justifier.

Le compte d'une autre maison américaine s'élève pour travaux et matériel à 32,280,081 francs. Les livres de cette maison, dit M. Flory, ont été tenus d'une façon si irrégulière que le chiffre des profits connus, montant à 7,978,511 francs, ne doit être accepté que sous toute réserve.

La compagnie des ingénieurs français déclare que les dépenses des travaux et du matériel s'élevaient à 35,398,510 francs. Ce compte montre une perte apparente de 6,172,955 francs. M. Flory fait remarquer que ce chiffre comprend les parts et les commissions données à la Société des dépôts et comptes courants dont M. Charles de Lesseps et Henri Cottu étaient directeurs.

Une autre entreprise a reçu 76,211,002 francs, sur lesquels le bénéfice avoué a été de 20,725,285 francs. Charles de Lesseps et Henri Cottu ont encore là partagé les profits, en leur qualité de directeurs de la Société des dépôts.

Une autre maison a obtenu 59,858,944 francs, dont 11,457,361 francs, considérés comme le bénéfice net de l'opération, ont été divisés entre la maison et le principal agent financier de la compagnie du canal.

Enfin, un autre entrepreneur a reçu 47,627,836 francs, dont le bénéfice net a été de 12,513,382 francs.

Les comptes de M. Eiffel pour travaux et matériel, se sont élevés à 73,633,226 francs, sur lesquels le bénéfice net a été de 33,975,456 francs.

M. Flory estime que le bénéfice net des entrepreneurs, celui du moins dont on peut retrouver la preuve, s'élève à 77,747,504 francs.

Les noms des maisons dont il est parlé dans le rapport seront publiés dans le prochain numéro de la commission d'enquête parlementaire de la chambre des députés. M. Camille Pelletan accuse le gouvernement d'avoir supprimé dans le rapport de M. Flory des chiffres qu'on a pu obtenir et publier sans la sanction des autorités.

Accident à Arthabaska
M. William Blanchet, cultivateur d'Arthabaska, a été, la semaine dernière, victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie; il a eu deux côtes de cassées par la chute d'un billois. Les médecins ont espoir de lui sauver la vie.

Protection pour la famille
Le "Sun Life" est une compagnie possédant un actif considérable; les profits sont équitablement répartis entre les porteurs de polices. Tous ces placements de fonds sont faits en Canada et conséquemment ont droit à l'encouragement tout particulier des Canadiens.

Accident à Arthabaska
M. William Blanchet, cultivateur d'Arthabaska, a été, la semaine dernière, victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie; il a eu deux côtes de cassées par la chute d'un billois. Les médecins ont espoir de lui sauver la vie.

Protection pour la famille
Le "Sun Life" est une compagnie possédant un actif considérable; les profits sont équitablement répartis entre les porteurs de polices. Tous ces placements de fonds sont faits en Canada et conséquemment ont droit à l'encouragement tout particulier des Canadiens.

Accident à Arthabaska
M. William Blanchet, cultivateur d'Arthabaska, a été, la semaine dernière, victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie; il a eu deux côtes de cassées par la chute d'un billois. Les médecins ont espoir de lui sauver la vie.

Protection pour la famille
Le "Sun Life" est une compagnie possédant un actif considérable; les profits sont équitablement répartis entre les porteurs de polices. Tous ces placements de fonds sont faits en Canada et conséquemment ont droit à l'encouragement tout particulier des Canadiens.

Accident à Arthabaska
M. William Blanchet, cultivateur d'Arthabaska, a été, la semaine dernière, victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie; il a eu deux côtes de cassées par la chute d'un billois. Les médecins ont espoir de lui sauver la vie.

Protection pour la famille
Le "Sun Life" est une compagnie possédant un actif considérable; les profits sont équitablement répartis entre les porteurs de polices. Tous ces placements de fonds sont faits en Canada et conséquemment ont droit à l'encouragement tout particulier des Canadiens.

Accident à Arthabaska
M. William Blanchet, cultivateur d'Arthabaska, a été, la semaine dernière, victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie; il a eu deux côtes de cassées par la chute d'un billois. Les médecins ont espoir de lui sauver la vie.

Protection pour la famille
Le "Sun Life" est une compagnie possédant un actif considérable; les profits sont équitablement répartis entre les porteurs de polices. Tous ces placements de fonds sont faits en Canada et conséquemment ont droit à l'encouragement tout particulier des Canadiens.

Accident à Arthabaska
M. William Blanchet, cultivateur d'Arthabaska, a été, la semaine dernière, victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie; il a eu deux côtes de cassées par la chute d'un billois. Les médecins ont espoir de lui sauver la vie.

Protection pour la famille
Le "Sun Life" est une compagnie possédant un actif considérable; les profits sont équitablement répartis entre les porteurs de polices. Tous ces placements de fonds sont faits en Canada et conséquemment ont droit à l'encouragement tout particulier des Canadiens.

AU KANSAS

Victoire définitive pour les Républicains

TOPEKA, Kan., 27.—Le juge Harton a consacré deux heures, samedi, à la lecture du jugement de la cour suprême, au sujet du conflit survenu entre les républicains et les populistes. Les conclusions sont que la chambre législative est la chambre légale des représentants de l'Etat, et qu'elle est revêtue de tous les pouvoirs d'un corps législatif. Le juge Johnson est aussi du même avis.

Mais le juge Allan, aussi membre de la cour et du parti des populistes, est entièrement opposé à la décision. Il prétend que la cour n'a pas le droit de décider si oui ou non le sénat est la chambre légale. Il dit que le sénat est aussi une cour suprême. Il maintient aussi que le gouverneur ne peut pas non plus être interrogé par la cour sur ses actes officiels. En conséquence, il déclare que la majorité de la cour a outrepassé ses droits, tels qu'établis par la constitution.

NOTRE-DAME DE LOURDES

Richement dotée par un protestant

PARIS, 27.—On annonce qu'un Hollandais, de religion protestante, qui a assisté l'année dernière au pèlerinage de Lourdes, vient de faire don d'une somme de trois millions de francs pour l'achèvement de l'Église paroissiale dudit pèlerinage.

GUILLAUME II

Et son chancelier

BERLIN, 27.—À l'occasion du 62e anniversaire de la naissance du chancelier de Caprivi, l'empereur Guillaume II s'est rendu à la résidence du chancelier, pour lui offrir, le premier, ses congratulations à ce sujet. Il lui a remis en même temps une épée d'honneur avec poignée d'or ornée de pierres précieuses. Ce don est considéré comme très significatif, étant qu'il y a des difficultés qu'à traverser M. de Caprivi a propos du projet de loi militaire.

Vises à l'Economie

Pourquoi payer de gros prix pour des médicaments, alors que vous pouvez à peu de frais obtenir la guérison radicale du rhume le plus opiniâtre en prenant du "Baume Rhumal" le célèbre spécifique français dont le flacon de 20 doses ne coûte que 25 cents? 98-2

AVIS AUX PATRONS

Les collèges et les convents gardent toujours le Baume des Montagnes Vertes de Tucker dans leurs dispensaires. Ils le fournissent aux élèves à 25 cts la bouteille; il leur donne un petit avantage, étant qu'il y a des difficultés qu'à traverser M. de Caprivi a propos du projet de loi militaire.

Grandes réductions

sur tout notre grand stock de fouritures avant la fin du commerce d'hiver. Les marchandises de J. Craddock Simpson & Cie, 1537 Ste-Catherine et 1938 D'Amoy, 23, 24, 27, 28, 3, 3, 6, 7.

Heureux gagnants

Au cours de ces trois dernières semaines, la loterie Mont-Royal a, en outre de très nombreux lots de moindre valeur, payé les lots importants suivants:

\$1,200.00 à M. J. H. Leroux, comptable de la maison Chs. Langlois et Cie, de cette ville.

\$625.00 à M. François Gagné, cultivateur, de St-Zacharie, comté de Beauce.

\$625.00 à un menuisier domicilié rue Mignonne, No 1138 Montréal.

\$62.50 à T. W. Gibson, de Berlin, Ontario, 23, 24, 25, 27, 28.

—A New-York et les Adirondacks "limité", à partir de la gare Bonaventure à 4.55 heures le soir, chaque jour. Pas de changement de chars d'aucune façon. Table d'hôte dans les chars à dîner. Train le matin chaque jour excepté le dimanche. Vente de billets de passage et de chars d'attelage au départ de la gare St-Jacques. 98-100

Draps soie

Une occasion unique pour ces jours-ci. Cent pièces d'étoffes à robes en laine, draps soie de couleur, double largeur, valent 80 cts au lieu de 1.00. Cache-miroir et 50 cts, la meilleure qualité, en fait sur le marché. Il reste très peu de ce magnifique cachemire; qu'on en prenne note. C. P. Chagnon, magasin de l'ouvrier, 2203 rue Notre-Dame. 97-2

Colonial House

CARRE PHILIPPE

DÉPARTEMENT

CORSETS

UNE SESSION

COUR DU BANC DE LA REINE

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, au ci de Montréal,

Mercredi, le 1er jour de Mars prochain

A dix heures du matin

En conséquence, le donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison communale de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

Je donne aussi avis à toutes les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix, pour le district susdit, qu'ils aient à se trouver avec tous les records.

J. R. THIBAUDEAU, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal, 18 Février 1893. 97-8

CHAMPAGNE

Carte Blanche, Amér Picon, Liqueurs Françaises, Simon Aine, Essentiellement Toniques et Digestives, And. Brisset & Fils Importateurs, 293 RUE SAINT-PAUL 293

CORSETS pour dames, demoiselles

ET ENFANTS

N.B.—Nous venons d'avoir une caisse de chapeaux de feutre pour dames pour la production à pied dans les derniers patrons de

HENRY MORGAN & Cie

Montreal

HENRY & M. E. HAMILTON

CARRE VICTORIA

DÉPARTEMENT

SOIES

Nous venons de recevoir des nouvelles Soies Plaids de toutes sortes.

Nouvelles Soies noires de toutes les meilleures fabriques à des PRIX TRÈS BAS.

NOUVELLES

ETTOFFES ROBES

Plusieurs Nouveautés spéciales viennent d'être reçues.

Draps à Manteaux

Dans toutes les nuances les plus nouvelles pour le printemps; nous vous invitons respectueusement à venir examiner nos nouvelles marchandises.

HENRY & M. E. HAMILTON

CARRE VICTORIA 98-1

ANNONCE DE

JOHN MURPHY & CIE

Splendides Bureaux

Bureaux simples et bureaux continus à louer

DANS LA NOUVELLE BATISSE

Le chauffage, l'éclairage et le soin général des bureaux sont compris dans le loyer.

Salles d'échantillons à louer

Restaurants à louer

J. CRADOCK SIMPSON & CIE

181 rue St Jacques 97-2

Chambre Commerce

Splendides Bureaux

Bureaux simples et bureaux continus à louer

DANS LA NOUVELLE BATISSE

Le chauffage, l'éclairage et le soin général des bureaux sont compris dans le loyer.

Salles d'échantillons à louer

Restaurants à louer

J. CRADOCK SIMPSON & CIE

181 rue St Jacques 97-2

GRANDE VENTE

D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

(IMPORTÉS)

CHEVAUX et VACHES

ST-EUSTACHE

Le 2 MARS 1893

M. EMILE AUGUSTE GLOBESKY

ayant acheté de M. MacLaren sa grande "Fermie Houze", s'écrit sur le bord de la rivière. Les chevaux et vaches sont vendus immédiatement pour y faire de la grande culture aux 5000 acres de terre et non de l'élevage de luxe, à décider vendre tous ses superbes et splendides animaux reproducteurs importés.

10 étalon Anglo-Normand, de pur sang, importé, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Un magnifique étalon Breton importé, de pur sang, âgé de 4 ans, ayant pas son égal au Canada, parfaitement sain, bal, provenant de race de haute lignée.

Par RAE & DONNELLY

VENTE IMPORTANTE DE

Meubles de ménage, Tables, Chaises, etc., à nos salles, 21 et 23 Ste-Jacques, Lundi et Mardi, 27 et 28 février courant, à 3 heures

VENTE DE BEAUX MEUBLES DE MÉNAGE

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

VENTE DE BEAUX MEUBLES DE MÉNAGE

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

Grand piano cabinet, candelabres en bronze, portières en tulle, rideaux en dentelle, etc. Les marchandises ont été achetées à des prix très réduits et nous venons de les vendre sous un bénéfice modeste.

NOUVELLES OUVRIÈRES

Nouvelle société
Bravo! Le vent est à l'organisation...

LE SPORT

Course de chevaux
AU ROND JACQUES CARTIER
Les courses de samedi sur le rond...

LES MODES DE 1893

Exposition printanière
Sur invitation spéciale, l'un de nos représentants est allé faire une visite...

AU COMMERCE SEULEMENT

FLEURS 1893 CHAPEAUX

Exposition du Printemps

DE PATRONS DE CHAPEAU ET BONNETTES

OUVERTURE: Mardi, Mercredi et Jeudi, les 28 Février, 1 et 2 Mars

CAVERHILL & KISSOCK

91 RUE ST-PIERRE, MONTREAL

RUBANS NOUVEAUTES



Union Typographique Jacques Cartier

Après les affaires de routine une dizaine de membres venant de Québec...

LA COURSE D'ÉTALONS

La course des étalons pour \$12,000 à New-York, a été abandonnée...

Le Club Canadien a gagné la dernière partie jouée pour le championnat.

Table with columns for names and scores, including J. E. Walsh, W. Willison, A. G. Walsh, etc.

Le patin

Course de cinq milles pour les green ce soir au Prince of Wales.

La raquette

Les courses de raquette des commis du Grand Tronc samedi ont donné le résultat suivant:

Le boxe

Hurst et Jennings se sont battus samedi au Sault au Récollet.

Assemblée Électrique

L'Assemblée Électrique, C. T., a eu sa séance régulière hier après-midi.

Pas de grève

Il n'y aura pas de grève des télégraphistes de la Western Union Co.

Divers

Si on en juge d'après les apparences, il y aura beaucoup d'ouvrage pour les ouvriers à Montréal.

UN MEURTRE

Un Espagnol tué par un anglais MADRID, 27.—Un tragique événement s'est produit samedi à Barcelone.

POISSON SANS ARETES

Une injure grave au Japon Chaque pays a, comme ses mœurs et ses costumes, son vocabulaire d'injures.

UN MEURTRE

MADRID, 27.—Un tragique événement s'est produit samedi à Barcelone.

UN MEURTRE

MADRID, 27.—Un tragique événement s'est produit samedi à Barcelone.

UN MEURTRE

MADRID, 27.—Un tragique événement s'est produit samedi à Barcelone.

UN MEURTRE

MADRID, 27.—Un tragique événement s'est produit samedi à Barcelone.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market prices for Montreal, including various companies and their share values.

MARCHE DE CHICAGO

Table of market prices for Chicago, including various commodities and their current prices.

LE PAPE LÉON XIII

Sa santé est un peu meilleure ROME, 27.—Le pape, qui souffrait d'un refroidissement...

DEVENUE FOLLE

A la description des tourments de l'enfer Wm Wilbur, de Rowan, vient d'être reconnu fou et envoyé dans un asile.

FINANCE ET COMMERCE

BOURSE DE NEW-YORK Recue par câble privé pour La Presse par M. Charles D. Monk, agent de change.

Table of financial data for New York, including stock prices and market indicators.

MARCHE EN GROS

En général le marché en gros est très calme. Pour ce qui regarde les grains, les farines et les provisions...

MARCHE AMÉRICAIN À LONDRES

Table of market prices for London, including various commodities and their prices.

VENTES À LA BOURSE DE MONTREAL

R. of M.—40 à 235. Commerce—75 à 145, 25 à 147.

COMMERCIAL

Syndicat des agriculteurs Samedi, 27 février, a eu lieu la première Assemblée du Syndicat Central des Agriculteurs du Canada.

PRODUITS DE LA FERME

Fromage, 12c à 12c. Beurre, 12c à 12c. Lait, 12c à 12c.

VOAILLES

Dinde, la lb., 13c à 14c. Oies, 10c à 11c. Canards, 12c à 13c.

GRAINS

Manitoba, No 1 dur, \$ 0.00 à \$ 0.00. Blé d'Inde, 3 dur, 0.75 à 0.75.

ONT OBTENU DE \$3 À \$4 ET LES AGNEUX DE \$3 À \$7.

La compagnie américaine est sur le point de se former pour l'achat des peaux veres et du saif.

LA CIE "RICHELIEU ET ONTARIO"

La compagnie Richelieu et Ontario se propose, dit-on, de faire de grands changements dans son administration.

DEMANDE DE CESSON

Une demande de cession a été faite à David Fabre, marchand de bois et de charbon.

LA "CANADA WINE COMPANY"

La "Canada Wine Company" a été incorporée dans la province de Québec le 26 février 1893.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Gustave Hughes, Lenoir Roland et Napoléon Joseph Côté ont formé la société "Holland & France".

MARCHÉ AUX CHEVAUX

On a marché aux chevaux de la Pointe St-Charles on a reçu, la semaine dernière, 136 de ces animaux.

COURS AUX BESTIAUX DE LA POINTE ST-CHARLES

On a reçu, la semaine dernière, à l'abattoir de la Pointe St-Charles, 570 bœufs et vaches, 112 moutons, 250 porcs.

CONDAMNÉ À MORT

NEW-YORK, 27.—Charles Carter, convaincu de meurtre, a été condamné à mort par la Cour Supérieure de Mount Vernon.

UN HOMME DEMANDÉ

Pour prendre son acte de naissance, l'expérience n'est pas décevante. Tout ce que l'on veut, c'est la demande d'un passeport.

LA CIE "RICHELIEU ET ONTARIO"

La compagnie Richelieu et Ontario se propose, dit-on, de faire de grands changements dans son administration.

DEMANDE DE CESSON

Une demande de cession a été faite à David Fabre, marchand de bois et de charbon.

LA "CANADA WINE COMPANY"

La "Canada Wine Company" a été incorporée dans la province de Québec le 26 février 1893.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Gustave Hughes, Lenoir Roland et Napoléon Joseph Côté ont formé la société "Holland & France".

MARCHÉ AUX CHEVAUX

On a marché aux chevaux de la Pointe St-Charles on a reçu, la semaine dernière, 136 de ces animaux.

COURS AUX BESTIAUX DE LA POINTE ST-CHARLES

On a reçu, la semaine dernière, à l'abattoir de la Pointe St-Charles, 570 bœufs et vaches, 112 moutons, 250 porcs.

CONDAMNÉ À MORT

NEW-YORK, 27.—Charles Carter, convaincu de meurtre, a été condamné à mort par la Cour Supérieure de Mount Vernon.

UN HOMME DEMANDÉ

Pour prendre son acte de naissance, l'expérience n'est pas décevante. Tout ce que l'on veut, c'est la demande d'un passeport.

LA CIE "RICHELIEU ET ONTARIO"

La compagnie Richelieu et Ontario se propose, dit-on, de faire de grands changements dans son administration.

Température Probabilités pour les prochaines 24 heures TORONTO, 27.—Vents tournant à l'est. Beau, et modéré froid aujourd'hui; neige ce soir demain.

LA PROROGATION

De la Législature Provinciale (Spéciale à La Presse) QUÉBEC, 27.—La deuxième session de la 36ème législature a été prorogée cette après-midi à quatre heures, avec le cérémonial ordinaire.

Le 24 mars, un garde d'honneur composé des officiers supérieurs de la garnison de Québec a accompagné le lieutenant-gouverneur Charles-Edmond Wood à l'hôtel du gouvernement, où, à son arrivée, une salve de 21 coups de canon a été tirée.

DISCOURS DU TRÔNE

QUÉBEC, 27.—Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative.—En considérant les lois que vous avez votées pendant cette session, il m'est bien agréable de pouvoir vous féliciter sur la manière dont vous avez accompli vos devoirs.

Je suis disposé à croire qu'avec les concours tout-à-fait cordial que le public, par la bouche des corporations les plus autorisées, a offerts à votre projet de loi, la situation financière de la province et son crédit à l'étranger seront à l'abri de toute atteinte.

En prenant congé de vous je fais des vœux pour la prospérité de la province pour votre bonheur et celui de vos femmes.

UN EXPLOIT

Qui fait du bruit à Dixie LA PRESSE a annoncé dernièrement que les vieillards des environs de Lac-des-Étoiles ont été surpris de voir cette année un pont de glace se former à travers le canal.

Les auteurs de cet exploit sont MM. Robert Elliot, teneur de livres; Arthur Lefebvre, médecin vétérinaire; Joseph Lefebvre, William Hannon, V. Desjardins et J. B. Piché, cultivateurs.

"LA LIBRE PAROLE"

On annonce l'apparition prochaine d'un nouveau journal hebdomadaire à Montréal. La feuille promise verra le jour le 5 mars prochain et est déjà baptisée sous le nom de La Libre Parole, tout comme le journal de M. Edmond Drumont.

L'ENQUÊTE BOURBONNAIS

Plusieurs témoins entendus ce matin

Y compris M. Bourbonnais lui-même

Comment on faisait les choses alors

(Spéciale à La Presse) QUÉBEC, 27.—On a continué, ce matin, l'enquête Bourbonnais, et M. H. Charbonnet est assis devant le tribunal.

Le témoin a été entendu sur la nomination de M. Bourbonnais, et sur le commencement de mars; combien donnerait le tout? R.—585.

Q.—Pouvez-vous me dire quel montant serait dû à partir du 27 mars 1890 jusqu'au 1er mai 1892? R.—On trouve 110 jours—\$445 pour services, pensions, etc.

Q.—Comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

LA FIANCÉE DU FORÇAT

La veuve Myers réclame l'assurance de son mari

REYNOLDS EN COUR

Dévouement d'une jeune Irlandaise pour le négro

Ce matin est commencé devant le jury le procès de Dame Alice Turnbull, veuve de Jerry E. Myers, tué sur la rue St-Jacques par le négro Reynolds, contre la compagnie, "The Traveler's Insurance Co.," pour le remboursement d'une police d'assurance de \$1000 sur la vie de son époux.

La compagnie défendresse plaide que les blessures auxquelles le défunt a succombé n'ont pas été produites accidentellement, mais par la faute même du dit Myers.

Lors de la formation du jury, un des jurés sur la liste était absent. On lui en substitua un autre et les avocats exposèrent leur cause. Tout le monde se retira à deux heures.

Le Dr J. J. Patrick, de l'Hôpital Général, rend son témoignage, puis le prisonnier est appelé.

Il dit qu'il tenait une salle de billard sur la rue St-Jacques. Le 13 avril 1891, Jerry E. Myers, est arrivé chez lui, et lui a dit qu'il avait un cheval à vendre.

Il est sûr que cette lettre lui a été montrée, et qu'il est sûr que cette lettre lui a été montrée, et qu'il est sûr que cette lettre lui a été montrée.

Q.—Pourquoi avez-vous gardé ce compte? R.—Je garde toujours toutes les lettres qui me sont envoyées.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

Q.—Pouvez-vous dire comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marceux n'a pas reçu d'instructions.

DEUX CAUTIONS

Dans un grand embarras

DANS LE COMTE DE LAVAL

Une affaire vieille de six mois, vient d'être ramené sur le tapis par une action intentée par le gouvernement contre deux citoyens de Ste-Rose au sujet de son cautionnement de \$500 chacun.

Au mois d'août dernier, il existait une grande rivalité entre le haut et le bas du village, sur la question des élections municipales. Nos lecteurs se souviendront qu'un journalier de l'endroit, nommé Julien Leblanc, a été arrêté, pour avoir lancé des pierres sur la maison du maire Leblond.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et tint une enquête. L'accusé Leblanc a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

L'amende a été payée, mais un autre citoyen de Ste-Rose, nommé Joseph Leblanc, a été condamné à une amende de \$20, ou deux mois de prison.

Le juge Sirois se rendit sur les lieux et